

## VILLE DE PINCOURT

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **le mardi 9 juillet 2019**, à 19 h, selon la loi et à laquelle sont présents :

Présidée par Monsieur le maire Yvan Cardinal

Mesdames les conseillères Denise Bergeron, Diane Boyer et Claudine Girouard-Morel, messieurs les conseillers Alexandre Wolford, Sam Ierfino et René Lecavalier

Était aussi présent : M<sup>e</sup> Etienne Bergevin Byette, directeur général adjoint et greffier

2019-07-214 SUJET : OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS DE JUILLET 2019 ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 00, d'ouvrir la séance ordinaire du mois de juillet 2019 et d'adopter l'ordre du jour de ladite séance.

### PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC

La période de parole au public a débuté à 19 h 01 et s'est terminée à 19 h 04.

2019-07-215 SUJET : DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JUIN 2019 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 JUIN 2019 ET ADOPTION DESDITS PROCÈS-VERBAUX

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juin 2019 et du procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 juin 2019, copies desdits procès-verbaux ayant été transmises à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

D'approuver lesdits procès-verbaux.

2019-07-216 SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois de juin 2019 conformément à l'article 5.1 alinéa 2) du Règlement numéro 838. (Liste numéro MP-2019-07)

## VILLE DE PINCOURT

- 2019-07-217 SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS DE JUIN 2019
- 
- Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- De reconnaître le dépôt de la liste des transferts budgétaires autorisés par le directeur général pour le mois de juin 2019 conformément à l'article 5.1 alinéa i) du Règlement numéro 838.
- 2019-07-218 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ – MANDAT POUR LA PRÉPARATION DE CONSTATS D'INFRACTIONS GÉNÉRAUX
- 
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'entériner le mandat octroyé à « *Imprimerie des éditions Vaudreuil inc.* », suivant recherche de prix, pour la préparation de constats d'infractions généraux pour une somme de 4 045,97 \$, toutes taxes incluses.
- Que cette dépense financée par le surplus non réservé soit imputée au poste budgétaire 02.140.00.670.
- 2019-07-219 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LA RÉSERVE « RÉSERVE PROJETS DU CONSEIL » - MANDAT DE TRADUCTION DE LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
- 
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'entériner le mandat octroyé à « *Traduction Kerry Knapp* », suivant recherche de prix, pour la traduction de la Politique de développement durable pour une somme de 1 537,64 \$, toutes taxes incluses
- Que cette dépense, financée par la réserve « Réserve Projets du conseil » soit imputée au poste budgétaire 02.190.00.697 pour une somme de 962,19 \$ et au poste 02.190.00.639 pour une somme de 575,45 \$.
- 2019-07-220 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LA RÉSERVE « RÉSERVE PROJETS DU CONSEIL » - RÉIMPRESSION DU « GUIDE CITOYEN 2017 » ET MODIFICATIONS
- 
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

## VILLE DE PINCOURT

D'entériner le mandat octroyé à « *Éditions Média Plus communication* » pour la réimpression du « Guide Citoyen 2017 » et certaines modifications pour une somme de 1 034,78 \$, toutes taxes incluses

Que cette dépense, financée par la réserve « Réserve Projets du conseil » soit imputée au poste budgétaire 02.190.00.345.

2019-07-221      SUJET :      DÉCRET/DÉCLARATION D'UNE ZONE D'INTERVENTION SPÉCIALE (ZIS)/2019 – DEMANDE AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION (MAMH)

---

Considérant le projet de décret publié sur la Gazette officielle du Québec le 17 juin 2019 concernant la déclaration d'une zone d'intervention spéciale afin de favoriser une meilleure gestion des zones inondables ;

Considérant que le délai octroyé aux municipalités pour soumettre leur mémoire était déraisonnable attendu les impacts du projet de décret ;

Considérant les cartes publiées sur le site du Centre d'expertise hydrique du Québec en lien avec ce projet de décret et mentionnées à l'annexe 2 de ce dernier ;

Considérant que la zone d'intervention spéciale identifiée sur ces cartes couvre beaucoup plus de territoire que les zones qui ont été affectées par les inondations historiques de 2017 et 2019 ;

Considérant que la cartographie, telle que projetée pour la Ville de Pincourt, ferait passer de 6 résidences en zone inondable 0-20 ans à 262 résidences dans la zone d'intervention spéciale (ZIS) ;

Considérant que la valeur foncière approximative des propriétés actuellement dans la zone 0-20 ans est de 1 564 500 \$ et que la valeur foncière approximative des propriétés qui se retrouveraient dans la ZIS serait de 120 046 000 \$ ;

Considérant les effets que le décret aurait sur la valeur des propriétés incluses dans la ZIS, leur assurabilité et la possibilité pour les propriétaires de rénover ou de vendre leur propriété ;

Considérant que la ZIS pourrait être maintenue pendant plusieurs mois, voire plusieurs années ;

Considérant que le texte du projet de décret est trop vague pour être applicable par les villes et qu'il laisse trop de place à l'interprétation tant au niveau légal que pratique ;

Considérant que la Ville de Pincourt détient des données cartographiques précises sur les terrains affectés par les inondations de 2017 et 2019 et qu'elle est prête à collaborer avec le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour une redéfinition de la ZIS sur son territoire en fonction de cette cartographie, conformément aux attendus du décret, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De rejeter le projet de décret dans sa forme actuelle et de demander au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) de modifier le décret de manière à ce que la cartographie qui s'y rattache soit basée sur les données réelles des inondations de 2017 et 2019.

## VILLE DE PINCOURT

D'entériner le dépôt, par la Direction générale, du mémoire présenté à la Commission des infrastructures, travaux publics et aménagement du territoire du 2 juillet 2019.

De faire parvenir une copie de la présente à la députée de Vaudreuil, madame Marie-Claude Nichols, à la députée de Soulanges, madame Maryline Picard, au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au Ministère de la Sécurité publique.

2019-07-222 SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 5.2 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois de juin 2019 conformément à l'article 6 paragraphe c) du Règlement numéro 838.

2019-07-223 SUJET : PAIEMENTS MENSUELS – INFRASTRUCTURES – JUILLET 2019

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

A) Paiement à effectuer à « *Gestion Rockethammer inc.* »

Pour le projet de construction des murs et du toit du bâtiment mécanique du chalet de la piscine municipale, la somme de 83 019,08 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif n° 1 pour les travaux exécutés au 10 juin 2019.

Pour le projet de construction des murs et du toit du bâtiment mécanique du chalet de la piscine municipale, la somme de 14 347,33 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif n° 2 pour les travaux exécutés au 11 juin 2019.

Que ces dépenses financées par le règlement d'emprunt 875 soient imputées au poste comptable 22.700.20.034.

B) Paiement à effectuer à « *Soucy Aquatik inc.* »

Pour le projet de réfection du bassin de la piscine municipale, la somme de 78 479,41 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif n° 4 pour les travaux exécutés en date du 31 mai 2019.

Que cette dépense financée par le Règlement numéro 875 soit imputée au poste comptable 22.700.20.034.

C) Paiement à effectuer à « *Laboratoire GS inc.* »

Pour le projet de construction d'une nouvelle rue et la réfection d'une piste cyclable, la somme de 3 077,88 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 2 pour les travaux effectués au 18 juin 2019.

Que cette dépense financée par le Règlement numéro 867 soit imputée au poste comptable 22.300.10.867.

## VILLE DE PINCOURT

D) Paiement à effectuer à « *Zarrabi et Associés, S.E.C.* »

Pour le projet de reconstruction du chalet de la piscine municipale, la somme de 574,88 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 3 pour les travaux exécutés en date du 14 juin 2019.

Que cette dépense financée par le Règlement numéro 875 soit imputée au poste comptable 22.700.20.034.

E) Paiement à effectuer à « *JFLA* »

Pour le projet de construction du chalet de la piscine municipale de Pincourt, la somme de 1 267,02 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 5 pour les travaux exécutés jusqu'au 17 juin 2019.

Que cette dépense financée par le surplus non réservé soit imputée au poste comptable 22.700.20.034.

F) Paiement à effectuer à « *Comeau Experts-Conseils (Shellex)* »

Pour le projet de reconstruction du chemin Duhamel, la somme de 7 516,49 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 18 pour les travaux de services professionnels au 31 mai 2019.

Que cette dépense financée par le Règlement d'emprunt 867 soit imputée au poste comptable 22.300.10.867.

G) Paiement à effectuer à « *Gérald Théorêt inc.* »

Pour le projet de construction d'une nouvelle rue et la réfection d'une piste cyclable, la somme de 318 646,67 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif n° 6 pour les travaux effectués au 25 juin 2019.

Que cette dépense financée par le Règlement numéro 867 soit imputée au poste comptable 22.300.10.867.

2019-07-224 SUJET : APPROBATION DES CRITÈRES D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION POUR L'APPEL D'OFFRES 2019-006 – TRAVAUX DE MISE À JOUR DU SYSTÈME DE CONTRÔLE DE L'USINE DE TRAITEMENTS DES EAUX USÉES

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver les critères d'évaluation et de pondération suivants, pour l'appel d'offres 2019-006 :

Critère 1 : Conformité technique (30 points)

Critère 2 : Méthodologie, échéancier, financier et organisation de projet (30 points)

Critère 3 : Expérience du soumissionnaire (10 points)

Critère 4 : Compétence et expérience du responsable de projet (15 points)

Critère 5 : Compétence et expérience des autres membres de l'équipe de projet (15 points)

2019-07-225 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LA RÉSERVE « RÉSERVE PROJETS SPÉCIAUX » - PAIEMENT PARTIEL – PROJET D'ENSEMENCEMENT HYDRAULIQUE SUR LES 23, 24 ET 25<sup>E</sup> AVENUES

## VILLE DE PINCOURT

Considérant que l'entrepreneur a effectué les travaux d'ensemencement hydraulique sur les 23, 24 et 25<sup>e</sup> Avenues ;

Considérant que les travaux n'ont pas été faits à la satisfaction de la Ville ;

Considérant que lors de l'exécution des travaux, l'entrepreneur a endommagé plusieurs boîtes de services et qu'il s'est engagé à rembourser la Ville pour les dommages causés ;

Considérant que l'entrepreneur s'est également engagé à reprendre les travaux d'ensemencement hydraulique ;

Considérant que la Ville accepte de payer la somme de 20 % du contrat révisé, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la présente résolution abroge et remplace les résolutions 2018-10-343 et 2018-11-363.

D'effectuer un paiement partiel d'une somme de 10 007,42 \$ représentant un paiement de 20 % de la facture d'une somme de 50 037,12 \$, toutes taxes incluses, pour les travaux exécutés jusqu'au 4 juin 2019.

Que cette dépense financée par la réserve « Réserve projets spéciaux » soit imputée au poste budgétaire 02.320.00.659.

2019-07-226 SUJET : AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES POUR LE REMPLACEMENT DE L'ÉLECTRO-DÉSHYDRATATEUR (CKB) DE L'USINE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et des infrastructures, madame Line St-Onge, à aller en appel d'offres pour le remplacement de l'électro-déshydratateur (CKB) de l'usine de traitement des eaux usées.

2019-07-227 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE FONDS « RÉSERVE PARCS, TERRAINS DE JEUX ET STATIONNEMENTS » - ACHAT D'ÉQUIPEMENTS POUR LA PISCINE DU PARC OLYMPIQUE

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le directeur des Loisirs et Services communautaires, monsieur Simon Grenier, à procéder, suivant recherche de prix, à l'achat, auprès de divers fournisseurs, d'équipements pour la piscine du parc Olympique pour une somme de 36 139 \$, toutes taxes incluses.

Que ces dépenses financées par le fonds « Réserve parcs, terrains de jeux et stationnements » soient imputées au poste comptable 22.700.10.047.

## VILLE DE PINCOURT

- 2019-07-228 SUJET : REPLACEMENT DE LA RÉSOLUTION – 2019-06-193 -  
AUTORISATION DE PRÉSENTER UNE DEMANDE DE  
SUBVENTION – APPEL DE PROJETS 2019-2020 DU PROGRAMME  
DE SOUTIEN À LA DÉMARCHE MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS
- Considérant que la Ville procèdera en 2019-2020 au renouvellement de sa Politique de développement social, laquelle fait office de politique pour « Municipalité amie des aînés » ;
- Considérant l'appel de projets 2019-2020, il est
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- De mandater le comité de suivi de la politique de développement social à agir à titre de comité de pilotage.
- De mandater madame la conseillère Denise Bergeron à titre de responsable de la démarche au niveau des élus et madame Célia Corriveau, chef de Division développement social et culturel, à titre de responsable de la démarche au niveau administratif.
- D'autoriser la demande de financement pour le renouvellement de la démarche MADA, à l'intérieur de sa politique de développement social.
- De désigner madame Corriveau à titre de personne représentant la municipalité pour le suivi de la demande d'aide financière ainsi que la signature de la convention d'aide financière et de la reddition de comptes.
- D'autoriser cette dernière à présenter une demande de subvention dans le cadre de l'appel de projets 2019-2020 du Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés.
- Que la Ville s'engage à collaborer au financement du projet.
- 2019-07-229 SUJET : AUTORISATION DE SIGNATURE - PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC  
LE COMITÉ JEUNESSE DE LA PRESQU'ÎLE
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'autoriser la signature, pour et au nom de la Ville de Pincourt, par madame Célia Corriveau, chef de Division développement social et culturel, du protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Pincourt et le Comité Jeunesse de la Presqu'île.
- 2019-07-230 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ –  
RÉPARATION DU CAMION 406
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'entériner le mandat octroyé pour la réparation du camion 406 auprès de « Mécanique François Loïselle », suivant recherche de prix, pour une somme de 17 272,15 \$, toutes taxes incluses.
- Que cette dépense financée par le surplus non réservé soit imputée au poste budgétaire 02.225.00.540.

## VILLE DE PINCOURT

- 2019-07-231 SUJET : AJOUT À LA LISTE 2019 DES EMPLOYÉS DE LA FIRME DE SÉCURITÉ DÛMENT MANDATÉE PAR LA VILLE À APPLIQUER LES RÈGLEMENTS MENTIONNÉS À LA RÉOLUTION 2016-06-232
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- De reconnaître le dépôt, par le Service d'urgence et de protection incendie, de l'ajout à la liste 2019 des employés de la firme de sécurité dûment mandatée par la Ville à appliquer les règlements mentionnés à la résolution 2016-06-232.
- 2019-07-232 SUJET : APPROBATION DU PROJET ING-287258 DE VIDEOTRON
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'entériner l'approbation du projet ING-287258 de Vidéotron concernant des travaux à effectuer sur le territoire de la Ville de Pincourt.
- 2019-07-233 SUJET : TENUE DES COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – JUIN 2019
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- De reconnaître la tenue des commissions du conseil municipal comme suit :
- Commission générale élargie
- 3 juin 2019
  - 17 juin 2019
- Commission de développement social, des services communautaires, loisirs et culture
- 3 juin 2019
- Comité consultatif d'urbanisme
- 4 juin 2019
- Commission de développement durable
- 10 juin 2019
- 2019-07-234 SUJET : ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 509-12 – RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 509, TEL QU'AMENDÉ, CONCERNANT L'AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT
- Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné le 11 juin 2019 sous le numéro 2019-06-202 et que le projet de règlement a été déposé à cette même date, il est

## VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le Règlement numéro 509-12 – Règlement amendant le Règlement numéro 509, tel qu'amendé, concernant l'augmentation du fonds de roulement.

2019-07-235 SUJET : ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 886-01 (RMH 460-2018) – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 886 CONCERNANT LA PAIX, L'ORDRE, LE BON GOUVERNEMENT ET LE BIEN-ÊTRE GÉNÉRAL (RMH 460-2018)

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné le 11 juin 2019 sous le numéro 2019-06-203 et que le projet de règlement a été déposé à cette même date, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le Règlement numéro 886-01 (RMH 460-2018) – Règlement modifiant le Règlement numéro 886 concernant la paix, l'ordre, le bon gouvernement et le bien-être général (RMH 460-2018).

2019-07-236 SUJET : ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 846-03 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU STATIONNEMENT NUMÉRO 846

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné le 11 juin 2019 sous le numéro 2019-06-204 et que le projet de règlement a été déposé à cette même date, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le Règlement numéro 846-03 – Règlement modifiant le Règlement relatif au stationnement numéro 846.

2019-07-237 SUJET : ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 780-20 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE ET DE PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 780, TEL QU'AMENDÉ

Considérant l'avis public, publié selon les dispositions du Règlement numéro 876 – Règlement relatif à la publication d'avis public, informant les personnes intéressées des zones concernées et des zones contiguës de leur droit de présenter une demande de participation ;

Considérant que le 25 juin 2019, date limite pour présenter une telle demande, la Ville de Pincourt n'avait reçu aucune demande, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

## VILLE DE PINCOURT

D'adopter le Règlement numéro 780-20 – Règlement modifiant le Règlement numéro 780 – Règlement de zonage et plans d'implantation et d'intégration architecturale, tel qu'amendé, de façon à :

- Ajouter des dispositions particulières applicables à un usage additionnel « Hébergement de type gîte touristique » ;
- Ajouter l'usage communautaire intensif « Antenne de transmission et de réception d'ondes de télécommunication (radio, télévision, téléphone) » comme usage spécifiquement autorisé dans la zone C3-01.

2019-07-238 SUJET : ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 781-04 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 781 – RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION, TEL QU'AMENDÉ

Considérant l'avis public, publié selon les dispositions du Règlement numéro 876 – Règlement relatif à la publication d'avis public, informant les personnes intéressées des zones concernées et des zones contiguës de leur droit de présenter une demande de participation ;

Considérant que le 25 juin 2019, date limite pour présenter une telle demande, la Ville de Pincourt n'avait reçu aucune demande, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le Règlement numéro 781-04 – Règlement modifiant le Règlement numéro 781 – Règlement de construction, tel qu'amendé, de façon à :

- Assujettir la construction de bâtiment dans les zones H6-09 et H6-10 aux dispositions du guide relatif à la construction sur un lieu d'élimination désaffecté (Article 65, L.Q.E.) ;
- Assujettir la construction des immeubles d'habitation dans les zones C1-28 et H1-31 aux dispositions concernant l'insonorisation d'un bâtiment à proximité de l'autoroute 20 ;
- Modifier les normes relatives aux fondations de certains agrandissements de bâtiments.

2019-07-239 SUJET : DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – SUPERFICIE AU SOL – PROJET GM / CADILLAC SUR LE BOULEVARD DU TRAVERSIER

Considérant la demande de dérogation mineure formulée pour le site de Chevrolet Buick GMC de l'Île Perrot ;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme le 4 juin 2019 relativement à cette dérogation mineure

Considérant qu'un avis public a été publié sur le site Web de la Ville le 20 juin 2019, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Ville de Pincourt accorde la dérogation mineure demandée pour le lot 4 136 439, au 2000, boulevard du Traversier, et permette la réduction de la superficie minimale au sol de 1 500 mètres carrés à 1 290 mètres carrés pour le bâtiment projeté de la concession Cadillac.

## VILLE DE PINCOURT

2019-07-240 SUJET : ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 891 – RÈGLEMENT ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 802 SUR LES SYSTÈMES D'ALARME – (RMH 110-2019)

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné le 14 mai 2019 sous le numéro 2019-05-164 et que le projet de règlement a été déposé à cette même date, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le Règlement numéro 891 – Règlement abrogeant et remplaçant le Règlement numéro 802 sur les systèmes d'alarme – (RMH110-2019).

PÉRIODE DE QUESTIONS :

La période de questions a débuté à 19 h 31 et s'est terminée à 19 h 55.

2019-07-241 SUJET : LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JUILLET 2019

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 56, de lever la Séance ordinaire du 9 juillet 2019.

---

YVAN CARDINAL  
MAIRE

---

ME ETIENNE BERGEVIN BYETTE  
DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT ET GREFFIER